

RENTRÉE 2024 : INSCRIPTION AU LYCÉE CHARLES DE GAULLE

Bienvenue en CPGE ECG au lycée Charles de Gaulle !

Pour que votre admission soit définitive, vous devez retourner le dossier d'inscription complet **avant le 12 juillet**. Dès réception de votre dossier, vous recevrez par mail les conseils de lecture pour cet été de l'équipe enseignante, ce qui vous permettra de préparer efficacement votre première année en CPGE.

Attention : avant cette inscription administrative, vous devez vous acquitter de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et Campus). Informations et paiement sur ce site :

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Le dossier d'inscription comprend :

- ✓ Une fiche d'inscription administrative qu'il vous appartient de compléter et de signer
- ✓ Une fiche d'urgence à compléter
- ✓ Une autorisation parentale pour le droit à l'image à compléter
- ✓ Une notice d'information relative à la demi-pension

Vous devez joindre à ce dossier, en plus des documents à compléter :

- La photocopie du relevé de notes du baccalauréat
- Votre attestation CVEC pour l'année universitaire 2024/2025 (voir plus haut)
- Un exeat (à retirer auprès de votre établissement actuel)
- Un relevé d'identité bancaire (pour les remboursements de demi-pension ou de voyages scolaires)
- Une attestation d'assurance étudiant (responsabilité civile ET individuelle accident)
- Un chèque de 80 euros à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Laplace correspondant à la caution pour l'emprunt de livres au C.D.I.
- Un chèque de 10 euros à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Laplace si vous souhaitez contribuer à la caisse de solidarité du lycée (participation facultative)
- La notification CROUS de votre DSE (Dossier Social étudiant) si vous bénéficiez d'une bourse afin de permettre sa mise en paiement dès la rentrée.**

N.B. : Une journée d'intégration est prévue début septembre. Le programme est en cours de finalisation. Une participation financière d'une vingtaine d'euros vous sera demandée à la rentrée 2024.